Image not found or type unknown

autorisation pour photographier des personnes handicapées

Par **marionmallet64**, le **22/04/2011** à **11:56**

Bonjour,

Je souhaiterais photographier des personnes porteuses de handicaps (physiques et/ou mentaux), dans le but d'organiser une exposition (peut-être) un peu plus tard.
Je souhaiterais avoir quelles loi légifèrent ce type de démarche.
Je sais qu'il doit exister des autorisations.....à faire signer par qui?
Où puis je trouver un exemple d'autorisation de ce type?
Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.
Cordialement,
Marion

Par **Domil**, le **22/04/2011** à **13:55**

les mêmes lois que pour les personnes non handicapées. Vous devez avoir l'autorisation écrite de la personne si elle est majeure capable, des parents, si mineure, du tuteur si majeure incapable

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés